



COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE Règlementation de la circulation

ARR982026

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu le bal public organisé par l'association Basket de Villemontais, le vendredi 16 octobre 2026

Considérant la nécessité de sécuriser le bourg et les alentours,

ARRETE

ARTICLE 1

Du Vendredi 16 Octobre 2026 de 21 h jusqu'au Samedi 17 Octobre 2026 à 2 h 30 :

La circulation et le stationnement des véhicules (sauf véhicules de service) est interdite sur le chemin de la Rochette de l'intersection avec la RD 53 jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Côte.

ARTICLE 2

La signalisation sera installée par la commune.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- au Président du Basket,
- A la Gendarmerie de Villerest,

qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 14 octobre 2026

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

